



Méritas du curling québécois – Procédé

Dans le but de rendre cette reconnaissance encore plus marquée et significative, le conseil d'administration de Curling Québec a procédé en 2019 à une refonte de son programme de reconnaissance des Méritas. Les objectifs, l'échéancier et les différentes étapes de mise en candidature restent les mêmes. Cinq catégories composent maintenant le tableau de remise.

Objectifs

Rendre hommage à des femmes et à des hommes, des groupes ou des événements qui ont contribué, à leur façon, à la promotion et à l'avancement du curling au Québec par leur implication, leur passion du curling ou par leur rayonnement.

Mettre en valeur les réalisations et les exploits des artisans impliqués au niveau du curling québécois pour qu'ils soient une source de fierté et d'émulation pour tous les curleurs de la province.

Procédé de mise en candidature et de nomination

Les Méritas sont attribués annuellement dans le but de reconnaître, encourager et récompenser un apport exceptionnel de la part d'un membre de la communauté du curling québécoise. Toutes les nominations sont envoyées à Curling Québec qui, une fois la période de souscription terminée, fait parvenir les candidatures aux associations régionales respectives. Il leur appartient ensuite de déterminer le finaliste régional de chacune des catégories et de faire parvenir les noms des finalistes à Curling Québec. Curling Québec détermine ensuite le gagnant pour chacune des catégories. Les gagnants sont dévoilés lors de l'Assemblée générale des membres. Les Méritas sont remis individuellement au cours de la saison suivante. La date et le lieu sont décidés entre le récipiendaire et le CA.

Échéancier

- Période de souscription : du 1er mars au 30 avril de l'année en cours pour la saison qui se termine. Veuillez faire parvenir les candidatures à Curling Québec (par courriel ou par la poste).
- Envoi des candidatures aux associations régionales respectives par Curling Québec : du 30 avril au 7 mai de l'année en cours pour la saison qui se termine.
- Période de sélection des finalistes pour chacune des catégories par les associations régionales : du 1er au 31 mai de l'année en cours pour la saison qui se termine. Elles font ensuite part de leur choix à Curling Québec.



- Période de choix des gagnants par Curling Québec : du 1er juin au 15 juillet de l'année en cours pour la saison qui se termine.
- Annonce des gagnants : Lors de l'assemblée générale des membres en septembre.

Catégories

Club de l'année

Ce prix pourra être décerné à tout club de curling du Québec se démarquant par le dynamisme de ses membres, son originalité et ses performances en termes d'activités, d'événements ou de membership. Il ne s'agit pas nécessairement des clubs les mieux nantis mais bien des clubs offrant un bon service à la clientèle, un club ayant augmenté de façon significative son membership, un club ayant eu une initiative promotionnelle géniale, etc.

Joueur/Joueuse ou Équipe de l'année

Ce prix pourra être décerné à tout joueur/joueuse ou équipe qui s'est illustré de façon significative lors de compétitions de niveaux provincial, national ou international au cours de la dernière année.

Bénévole de l'année

Ce prix pourra être décerné à toute personne reconnue pour sa contribution bénévole exceptionnelle et soutenue à la promotion et au développement du curling. À titre de rappel, sont seulement prises en compte dans cette catégorie les réalisations de l'année de référence et non les réalisations en carrière de la personne.

Intervenant/Intervenante de l'année

Ce prix pourra être décerné à un intervenant du monde du curling afin de mettre en valeur une contribution remarquable ou une implication émérite et précieuse au sein de la communauté. Seront considérés dans cette catégorie les entraîneurs, arbitres, techniciens de glace, journaliste ainsi que toute personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la gestion, au développement ou à la promotion du curling au cours de la dernière année.

Coup de coeur de l'année

Ce prix annuel pourra être décerné à toute personne ou organisation pour souligner la réalisation d'un exploit, d'un projet, hors du commun ou une contribution qui mérite d'être récompensé.



Critères d'éligibilité, gagnants et remise

À l'exception des candidats de la catégorie « Coup de coeur », les réalisations et les motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1er mai et le 30 avril de l'année courante, à chaque année.

Une fois les gagnants connus, une lettre de félicitations leur est envoyée. La liste des récipiendaires approuvée par le conseil d'administration est également mise sur le site internet et dans le rapport annuel.

Lorsque la catégorie le permet, les candidats (individus ou clubs de curling) doivent être membres de Curling Québec. Un maximum de deux (2) gagnants par catégorie est impératif.

Mise en candidature

Une association régionale, un club de curling ou un individu peut présenter des candidatures pour chacune des catégories reconnues. Il appartient à chacun des clubs et des associations régionales de prioriser les candidatures de leur club, de leur région dans chacune des catégories. Un club de curling doit être informé de toute nomination l'impliquant.

On propose qu'à la date de tombée, s'il n'y a pas de candidature, il n'y a tout simplement pas de remise. Cependant CQ se réserve le droit de proposer et d'ajouter des candidatures, advenant l'absence de propositions de la part des clubs et des régions. Si toutefois il n'y a pas de candidatures vraiment valables dans la catégorie concernée, il n'y aura tout simplement pas de remise.

Chaque mise en candidature doit comprendre le formulaire requis et complété et comprenant tous les renseignements nécessaires. Elles doivent être retournées à Curling Québec avant la date limite déterminée par le conseil d'administration et publiée sur le site de la fédération.

Sauf exception, la date de tombée est le 30 avril.